

MAIRIE
46320 GREZES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

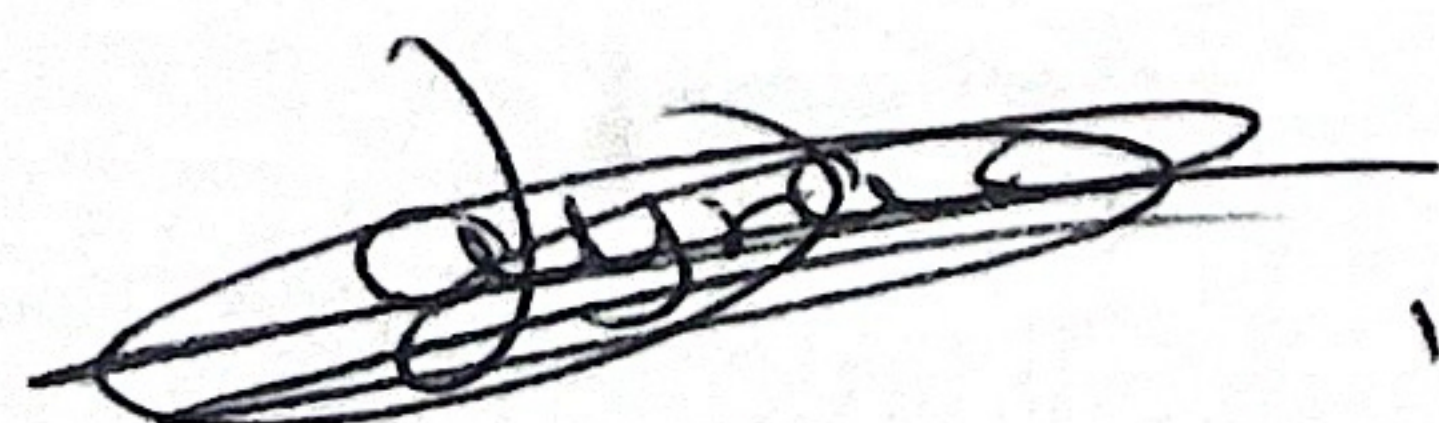
DU 02 avril 2026

1. Désignation secrétaire de séance	Approuvée à l'unanimité
2. Approbation Procès-Verbal du conseil municipal du 20/03/2026	Approuvée à l'unanimité
3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Limargue et du Ségala	Approuvée à l'unanimité
4. Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy	Approuvée à l'unanimité
5. Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie du Lot-Territoire d'Energie LOT (TE46)	Approuvée à l'unanimité
6. Désignation des délégués à LOT INGÉNIERIE	Approuvée à l'unanimité
7. Désignation d'un référent « environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot	Approuvée à l'unanimité
8. Désignation d'un correspondant défense	Approuvée à l'unanimité
9. Mise en place des commissions communales au sein du conseil municipal	Approuvée à l'unanimité
10. Délégations du conseil municipal au Maire (Art.L.2122-22 du CGCT)	Approuvée à l'unanimité
11. Fixation des indemnités des élus	Approuvée à l'unanimité
12. Désignation des membres à la commission communale des impôts directs (CCID)	Approuvée à l'unanimité
13. Subventions aux associations 2026	Approuvée à l'unanimité
14. Motion de soutien à TE46	Approuvée à l'unanimité

Dès son approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, le procès-verbal sera disponible sur IntraMuros.

La secrétaire de séance

Laurence VAYRAC



Le Maire

Céline MARINHO



Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du 20 mars 2026 à la mairie de Grèzes

Les membres du Conseil Municipal de Grèzes se sont réunis, en séance ordinaire, le 20 mars 2026 à 19 heures 00, sur convocation de la Maire à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire.
- Fixation du nombre d'Adjoints.
- Election des Adjoints.
- Lecture de la Charte de l'élu.
- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 15/12/2025.

Présents : Mmes Marinho Céline, Vayrac Laurence, Françoise Grivel, Annie Poujade, Mrs Rochette Philippe, Vayrac Marc, Audibert Alain, Délié Bruno, Raffy Romain
Absents : /Mme Mertz Françoise (Pouvoir de vote à Mr RAFFY Romain), Mr Guillon Vincent
Secrétaire de séance : Mr Alain Audibert
La secrétaire de mairie Raffy Sylvie est également présente à la réunion.

Objet : Election du Maire

Madame Céline MARINHO est la seule candidate à se présenter à l'élection du Maire.

Les membres du Conseil Municipal procèdent au vote.

Madame Céline MARINHO est élue Maire à la majorité (9 voix pour et 1 nul).

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Grèzes un effectif maximum de trois adjoints.

Il vous est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (8 voix pour et 2 voix contre) la création de trois postes d'adjoints au maire.

Objet : Election des Adjointes

Une seule liste de trois candidats se présente à l'élection des Adjointes.

Les candidats dans l'ordre de la liste sont **Mr ROCHETTE Philippe (Premier Adjoint)**, **Mme VAYRAC Laurence (Deuxième Adjointe)** et **Mr VAYRAC Marc (Troisième Adjoint)**.

Les membres du Conseil Municipal procèdent au vote.

La liste des Adjointes est élue à la majorité (9 voix pour et 1 nul).

Objet : Lecture de la Charte de l'élue

Madame le Maire informe le Conseil Municipal par la lecture de la Charte de l'élue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la Charte de l'élue.

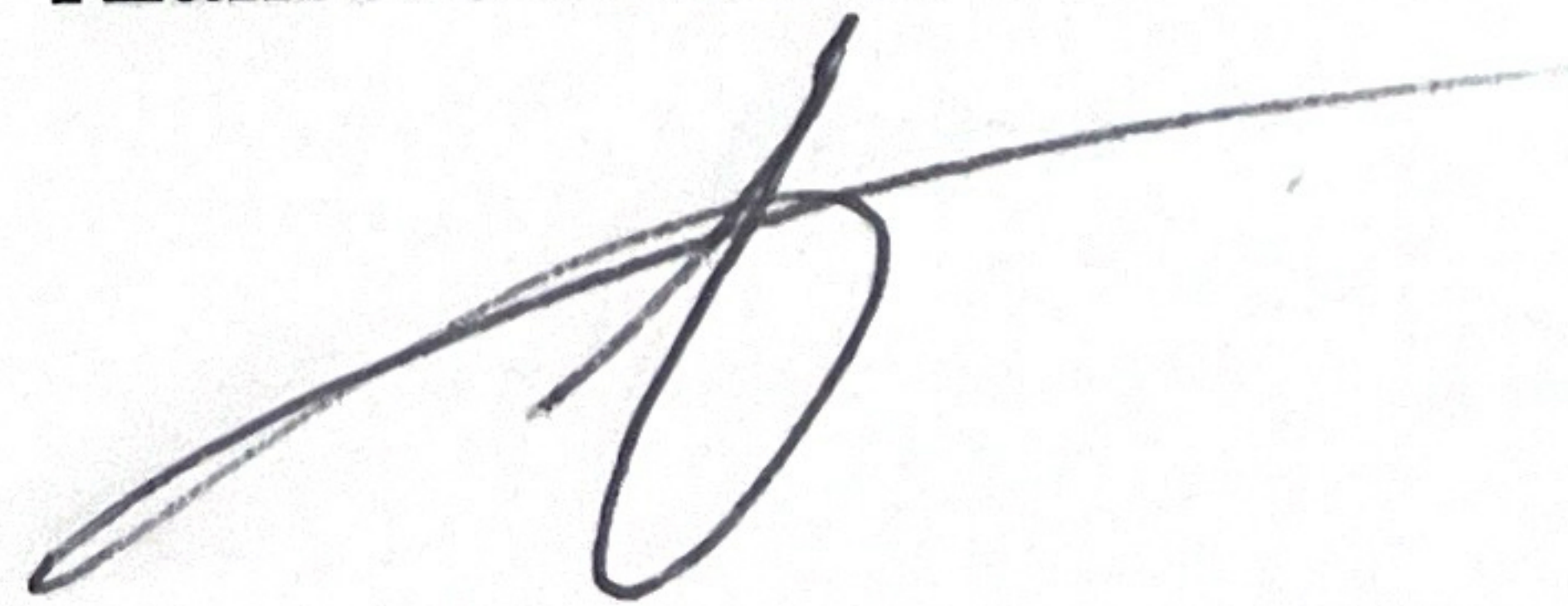
Objet : Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 15/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15/12/2026.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 02 avril 2026.

Le secrétaire de séance
Alain AUDIBERT



Le Maire
Céline MARINHO

